



## **FORMATION CONTINUE 2025**

### **VISIOCONFERENCE**

#### **DROIT FISCAL**

#### **ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE ET DOCTRINALE**

**Mardi 16 décembre**  
**De 14h00 à 18h00**

**Bernard PLAGNET**

Professeur émérite  
UT1 Capitole

**120€ la séance**  
**90€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître l'ensemble de l'actualité jurisprudentielle et doctrinale en droit pénal.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

**I - Fiscalité des résultats**

- Champ d'application
- Détermination du résultat imposable
- Calcul de l'impôt
- Plus-values

**II - Revenus distribués**

**III - TVA**

**IV - Taxe sur les salaires**

**V - Fiscalité personnelle**

- Bénéfices non commerciaux
- Plus-values immobilières des particuliers
- Plus-values mobilières des particuliers
- Droits d'enregistrement

**VI - Contrôle fiscal**

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA ([efa-toulouse.fr](http://efa-toulouse.fr)) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).*

*Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)